



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs les membres  
du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 16 février 2015  
LSP/SLG – asr – LSP – T. 10/7 - mb

**Théâtre de Vidy, avenue Emile-Henri-Jaques-Dalcroze 5, à Lausanne : travaux de rénovation et de mise en conformité - ouverture d'un compte d'attente**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le théâtre Vidy-Lausanne, construit par l'architecte Max Bill pour l'Exposition nationale suisse de 1964, a été conçu pour une vocation éphémère. Racheté par la Ville de Lausanne à la demande du metteur en scène Charles Apothéloz, il est devenu au fil du temps un lieu de création et de production théâtrale unique en Europe et a largement contribué, sous la houlette des directeurs successifs, au rayonnement culturel de la Ville de Lausanne. L'arrivée en septembre 2013 d'un nouveau directeur permet aujourd'hui à l'institution de l'inscrire de manière durable dans le paysage théâtral européen comme une institution de premier plan, bénéficiant du réseau du nouveau directeur auprès des programmeurs et producteurs.

Si sur le plan artistique l'avenir de l'institution est donc assuré, il n'en est pas de même pour le bâtiment lui-même, qui depuis plus de quinze ans n'a pas subi de travaux d'importance, que ce soit sur le plan de la sécurisation, à la fois du public et des techniciens, ou sur le plan du fonctionnement, les derniers travaux d'importance remontant à 1998-1999 avec la rénovation d'une partie de l'enveloppe extérieure du bâtiment. Certains éléments indispensables à l'activité du théâtre (équipements de la cage de scène) datent de la construction du bâtiment et ont donc 50 ans. Outre la dimension obsolète des installations, cette situation est source de dangers potentiels importants pour les collaborateurs du théâtre. Afin de réaliser les études nécessaires à un projet complet de rénovation et de mise en conformité et de connaître précisément les implications financières, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 18 décembre 2014, d'ouvrir un compte d'attente de CHF 349'000.-.

En fonction des décisions qui seront prises par la Municipalité une fois le montant de la rénovation précisément connu, dit montant pourra être balancé ultérieurement par un crédit d'ouvrage qui sera demandé au Conseil communal par voie de préavis. Le montant du compte d'attente figure au plan des investissements 2015-2018.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, la décision de la Municipalité d'ouvrir un compte d'attente a été soumise à la Commission des finances qui s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 26 janvier 2015.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :  
Sylvie Ecklin